



**HAL**  
open science

## Structures d'accréditation et d'évaluation dans l'enseignement supérieur

Zuzana Freibergová

► **To cite this version:**

Zuzana Freibergová. Structures d'accréditation et d'évaluation dans l'enseignement supérieur. Cahiers du CEFRES, 2010, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque: perspectives européennes, 24, pp.4. halshs-01162958

**HAL Id: halshs-01162958**

**<https://shs.hal.science/halshs-01162958v1>**

Submitted on 11 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Cahiers du CEFRES

N° 24, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque : perspectives européennes  
= Vysoké školství v České republice a ve Francii: evropské perspektivy  
Antoine Marès, Dominique Sotteau, Věra Šťastná (Ed.)

---

Zuzana FREIBERGOVÁ

**Structures d'accréditation et d'évaluation dans l'enseignement supérieur**

---

Référence électronique / electronic reference :

Zuzana Freibergová, « Structures d'accréditation et d'évaluation dans l'enseignement supérieur », Cahiers du CEFRES. N° 24, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque : perspectives européennes = Vysoké školství v České republice a ve Francii: evropské perspektivy (ed. Antoine Marès, Dominique Sotteau, Věra Šťastná).

Mis en ligne en / published on : mars 2010 / march 2010

URL : [http://www.cefres.cz/pdf/c24f/freibergova\\_structures\\_accréditation\\_evaluation.pdf](http://www.cefres.cz/pdf/c24f/freibergova_structures_accréditation_evaluation.pdf)

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



## GROUPE DE TRAVAIL

### **STRUCTURES D'ACCREDITATION, D'HABILITATION ET D'EVALUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le groupe de travail consacré à l'accréditation et à l'évaluation dans l'enseignement supérieur a donné lieu à de très intéressants échanges d'informations, d'avis et d'expériences. Dans son introduction, le Dr Kratochvil, membre de la Commission d'accréditation, a brièvement décrit le travail et les compétences de la Commission d'accréditation tchèque tandis que le professeur Élie Cohen présentait le système français.

La discussion a tourné autour de l'éclaircissement des différentes compétences, démarches et méthodes d'évaluation et d'accréditation.

Les thèmes principaux ont été les suivants :

- L'évaluation des chercheurs et des enseignants

. On a particulièrement comparé les possibilités et les procédures relatives à la promotion des chercheurs et des enseignants. En République tchèque, ils obtiennent des grades académiques à la suite des évaluations de leur travail scientifique par les Conseils scientifiques des facultés et établissements d'enseignement supérieurs puis après la confirmation de la Commission d'Accréditation. En revanche, en France, l'attribution des titres de professeurs de première et deuxième classe se fait en plusieurs étapes, principalement au niveau des établissements. Obtenir un tel poste n'est pas facile. Il faut trouver un poste ouvert au concours dans un établissement donné, se présenter et gagner le concours, être accepté par le Conseil de l'établissement et finalement par le Comité national des Universités.

. L'évaluation du travail des enseignants a fait aussi l'objet de discussions. Il est intéressant de noter que les étudiants français manifestent un grand intérêt à la mise en œuvre d'une telle évaluation.

- L'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et des programmes débouchant sur l'attribution d'un diplôme supérieur garanti par l'État est faite en République tchèque par la Commission d'accréditation et en France par le Comité national d'évaluation.

. Le Comité national d'évaluation français (CNE) est né en 1985 comme organe indépendant, responsable directement devant le Président de la République. Il mène des audits des universités sur différents aspects : programmes d'études, structures dirigeantes, méthodes, activités, ressources, résultats dans le domaine de la recherche...

. La Commission d'Accréditation tchèque (CA) est née en 1990 comme organe de conseil gouvernemental auprès du ministère de l'Éducation; en 1998, avec la mise en

vigueur de la nouvelle loi d'enseignement supérieur, la C.A. originelle a été dissoute et le gouvernement a nommé une nouvelle Commission. Elle était et elle demeure, avec la nouvelle loi, le seul évaluateur formel externe de la qualité de l'enseignement dispensé par des institutions du secteur tertiaire.

. Bien que la C.A. tchèque soit née postérieurement, on peut trouver des parallèles entre les deux institutions, mais il existe aussi des différences. La Commission tchèque compte 21 membres, le Comité français 17; les différences tiennent aussi à la taille des systèmes d'enseignement supérieur tchèque et français ainsi qu'au nombre d'employés permanents assurant les tâches administratives des deux structures.

- Dans le système français de l'enseignement supérieur l'évaluation de la qualité n'est pas le seul fait du CNE. Dans le cadre de la préparation des contrats de quatre ans entre les établissements et le ministère de l'Éducation nationale, les programmes d'études existants et les initiatives envisagées sont périodiquement examinés par des experts désignés par le Ministère. En relation avec cette information, il a été demandé s'il existait des classements indiquant la qualité des établissements. Le professeur Cohen a répondu que de tels classements sont régulièrement publiés dans la presse mais que le ministère de l'Éducation se distancie de telles pratiques.

- En ce qui concerne les méthodes d'évaluation, Mme Münsterova, qui s'intéresse à l'utilisation de la norme ISO dans l'évaluation de l'enseignement supérieur, a demandé ce qu'il en est en France à ce sujet. Élie Cohen a répondu qu'on n'avait pas intégré cette norme ISO. Ces normes sont utilisées en France dans quelques institutions de formation continue, qui devient un important marché économique parce que les entreprises doivent, précisément en fonction des normes ISO, investir dans la formation de leurs salariés. Malheureusement on doit constater que les entreprises tchèques ne s'intéressent pas beaucoup à la formation de leurs salariés.

- Lors de la discussion sur les accréditations des programmes d'études est apparue une information intéressante : pour l'accréditation des nouveaux programmes professionnalisants il est demandé d'apporter des éléments concernant la demande du marché du travail. Celui qui présente le projet doit même fournir des attestations écrites d'employeurs potentiels sur le besoin des futurs diplômés. Les établissements d'enseignement supérieur se trouvent ainsi face à des exigences contradictoires qui peuvent générer des tensions : comme sommet de l'enseignement, ils doivent avant tout offrir une formation au plus haut niveau professionnel possible, mais on leur demande en même temps d'être extrêmement performants scientifiquement et dans la recherche.

- En relation avec l'évaluation externe, a été soulevée la question de l'indépendance des évaluateurs par rapport à l'organe étatique qui finalement décide. De la même façon se pose le problème de la dimension internationale de l'équipe des évaluateurs, dans la mesure où les évaluateurs étrangers ne connaissent pas ou ne sont pas capables de comprendre le système éducatif du pays et les besoins locaux du marché du travail.

- Le dernier thème de la discussion du groupe a concerné les initiatives internationales d'évaluation, qui se sont multipliées au cours des dernières années. En Europe, l'initiative la plus remarquable est celle de la CRE (l'Association européenne des Universités), qui mène des évaluations des institutions et de la garantie de la qualité.

- J'ajouterai volontiers que le réseau INQAAHE – *International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education* – qui est né en 1991 et qui regroupe des agences d'évaluation du monde entier, est l'organisme dont l'activité internationale est la plus vaste. Son but est de rassembler des informations actuelles sur l'évaluation de la qualité, d'élaborer des outils théoriques et pratiques, d'améliorer et de maintenir la qualité de l'enseignement supérieur. Le CNE français comme la CA tchèque sont membres de ce réseau.

- Il n'y a pas longtemps est né un réseau européen, l'ENQA, qui comprend actuellement 25 organisations s'occupant de l'évaluation de la qualité.

Zuzana Freibergova, Centre pour l'étude de l'enseignement supérieur de Prague